

**Monsieur Gérard Brun**  
Directeur du personnel  
Le Dauphiné Libéré

**Objet : Mutation Saisie Veurey**

Veurey, le 5 octobre 2004

Monsieur,

Malgré une première demande formulée par une salariée du service Saisie de Veurey, une formulée par une délégation Filpac-CGT et deux formulées par le biais de Délégués du Personnel de juin et septembre de cette année, vous refusez de muter une salariée du service nuit à un horaire de jour avec prise de service à 11 heures.

Cette mutation a été proposée pourtant, à toutes les salariées du service nuit il n'y a pas longtemps.

Lors de notre premier entretien sur cette question au mois de juillet, vous nous avez expliqué qu'il fallait attendre le retour de la chef de service en congé maladie, pour régler les détails et organiser la mutation.

La chef de service est de retour depuis longtemps, et lorsque nous abordons le sujet en réunion de Délégués du Personnel, vous refusez la mutation en évoquant des raisons différentes. Ainsi cette salariée, qui a pourtant 25 ans de présence dans l'entreprise, n'a toujours pas vu sa demande satisfaite.

Comme nous vous l'avons signalé au mois de juillet, des moyens de satisfaire la demande de l'intéressé existaient. En effet, des CDD étaient présents au service du matin. Un de ces contrats, par définition, mobile, pouvait être déplacé sans problème vers la nuit.

La politique de la Direction serait-elle de privilégier un CDD à un titulaire ayant 25 ans d'entreprise ?

Ou alors le fait que cette demande soit appuyée par la Filpac-CGT, provoque-t-il son refus systématique et non justifié ?

Les deux hypothèses sont irrecevables. Nous vous demandons donc d'organiser dans les plus brefs délais la mutation de cette salariée, et vous remercions de nous tenir informés.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Eduardo Morgan-Tirado**  
Secrétaire Général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

**Affichage**